

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
Secrétariat Général
2023-DEC-66



DECISION

PORTANT INCONSTRUCTIBILITE DES IMMEUBLES 2 RUE DES CHARIOTS (CADASTRE AE N°351) 4 RUE DES CHARIOTS (CADASTRE AE N°350)

Le Maire de la Commune de Chanteloup-les-Vignes,

Vu l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L561-3 du Code de l'Environnement,

Vu l'arrêté municipal N°2019-AR-DSTAUP-URB-05 du 18 novembre 2019, portant interdiction d'accéder à la propriété 2 rue des Chariots à Chanteloup-les-Vignes, suite à un mouvement de terrain survenu le 24 octobre 2019 sur la propriété mitoyenne du 4 rue des Chariots,

Vu l'arrêté municipal N°2019-AR-DSTAUP-URB-06 du 18 novembre 2019, portant interdiction d'accéder à la propriété 4 rue des Chariots à Chanteloup-les-Vignes, suite à un mouvement de terrain survenu le 24 octobre 2019,

Vu la délibération N°2020-DEL-66 du 16 décembre 2020, portant acquisition amiable par la commune pour démolition de la construction sise 4 rue des Chariots, et sollicitant la subvention prévue à l'article L561-3 du Code de l'Environnement,

Vu la délibération N°2021-DEL-13 du 18 mars 2021, portant acquisition amiable par la commune pour démolition de la construction sise 2 rue des Chariots, et sollicitant la subvention prévue à l'article L561-3 du Code de l'Environnement,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 2 juin 2020 donnant au Maire délégation pour traiter les affaires qui relèvent normalement de la compétence de l'Assemblée Communale,

Considérant que les terrains situés au 2 et au 4 rue des Chariots à Chanteloup-les-Vignes, dont les constructions ont été démolies, sont frappés de catastrophe naturelle pour cause de fontis, et doivent être déclarés inconstructibles,

DECIDE

Article 1^{er} :

DE DECLARER INCONSTRUCTIBLES le terrain cadastré AE N°350 situé 4 rue des Chariots, et le terrain cadastré AE N°351 situé 2 rue des Chariots, à Chanteloup-les-Vignes,

Article 2 :

D'INTERDIRE L'ACCES à ces deux terrains.

Article 3 :

La présente décision sera transmise à :

- La Sous-Préfecture de Saint-Germain-en-Laye
- Le Comptable Public

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le 22 septembre 2023.



Catherine ARENOU

Décision
Transmise à la Sous-Préfecture
Le :
Certifiée exécutoire et affichée
Le :

Hôtel de Ville de Chanteloup-les-Vignes • 37 rue du Général-Leclerc • 78570 Chanteloup-les-Vignes • Tél. 01 34 01 10 50 • chanteloup-les-vignes.fr

Accusé de réception en préfecture
078-217801380-20230922-2023-DEC-66-AR
Date de réception préfecture : 25/09/2023